



Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Communiqué

Nouvelles modalités d'obtention de l'aide financière pour le transport scolaire pour l'année 2019/2020

Monéteau, le 13 juin 2019

Thème : Aide financière

Public concerné : familles dont les enfants utilisent les transports scolaires « Léo vous transporte »

Contact : Mme Annie PERQUIS : 03 86 40 63 93

Le CCAS de Monéteau participe au financement des cartes de transport des élèves de Monéteau et Sougères-sur-Sinotte empruntant les bus « Léo vous transporte » pour se rendre à leur établissement scolaire. Pour les élèves de primaires habitant Sougères-sur-Sinotte et se rendant à l'école à Monéteau, le CCAS prend en charge l'intégralité du montant de la carte de transport. Pour les collégiens de Monéteau et Sougères-sur-Sinotte, se rendant en bus au collège à Auxerre, le CCAS finance en partie la carte de transport à hauteur de 21 €.

Jusqu'alors, l'utilisateur ne réglait que la partie qui restait réellement à sa charge ou ne réglait rien pour les élèves de primaire de Sougères-sur-Sinotte.

Les modalités d'obtention de cette aide financière ont changé. Dorénavant, l'utilisateur devra s'acquitter de l'intégralité du montant de la carte de transport auprès de la boutique « Léo » à la Maison des Mobilités, 10 place de l'Hôtel de Ville à Auxerre ou sur la boutique Léo en ligne.

Puis, pour obtenir la participation financière du CCAS de Monéteau sous forme de remboursement, il faudra ensuite en faire la demande à la mairie de Monéteau **avant le 15 octobre 2019, dernier délai.**

Pièces à fournir :

Nom-prénom, justificatif de domicile récent, justificatif de paiement de la carte de transport, N° et copie de la carte de transport et un RIB.